

Partie 1 Généralités

1.1 SECTIONS CONNEXES

- .1 Section 06 16 43 – Travaux de revêtement en gypse :- Revêtements en gypse, par dessus des profilés de fourrure en bois.
- .2 Section 07 52 00 Couvertures à membrane de bitume modifié :- Lisières biseautées en panneaux fibreux, avec enduit d'hydrofugeage renforcé.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 American Society for Testing and Materials
 - .1 ASTM A153/A153M 2009 Standard Specification for Zinc Coating (Hot-Dip) on Iron and Steel Hardware
- .2 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International.
 - .1 CAN/CSA-O80 série-08 (R2012) Préservation du bois.
 - .2 CAN/CSA-O141-05, Bois débité de résineux.
 - .3 CAN/CSA-O325.0-92(C2003), Revêtements intermédiaires de construction.
- .3 Commission nationale de classification des sciages (NLGA)
 - .1 Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien (2005).

1.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Marquage du bois : estampe de classification d'un organisme reconnu par le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'oeuvre.
- .2 Marquage des panneaux de contreplaqué, selon les normes pertinentes de la CSA.
- .3 Marquage du contreplaqué, des panneaux OSB et des revêtements intermédiaires de construction en panneaux composites dérivés du bois : marque de classification conforme aux normes CSA pertinentes.
- .4 Ne pas incinérer le bois qui a été traité avec un produit de préservation.
- .5 Le bois traité avec un produit de préservation doit être séparé des matériaux et des matériels qui seront recyclés ou réutilisés.
- .6 Évacuer les bouts, les déchets et la sciure de bois traité vers une décharge approuvée par le Représentant du Ministère.
- .7 Acheminer les produits de préservation du bois inutilisés vers un site agréé de collecte des matières dangereuses approuvé par le Représentant du Ministère.
- .8 Il est interdit de déverser des produits de préservation inutilisés dans les égouts, dans un cours d'eau, dans un lac, sur le sol ou à tout autre endroit où cela pourrait présenter un risque pour la santé ou pour l'environnement.

Partie 2 Produits

2.1 BOIS DE CONSTRUCTION

- .1 Bois de construction : sauf indication contraire, bois de résineux, au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 19 %, et conforme aux normes et règles suivantes :
 - .1 CAN/CSA-O141.
 - .2 NLGA, Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien.
- .2 Fourrures, cales, bandes de clouage, fonds de clouage, faux-cadres, bordures, fonds de clouage pour fascies et dormants :
 - .1 Les éléments au fini S2S sont acceptables lorsqu'il s'agit d'ouvrages de blocage dissimulés.
 - .2 Planches : catégorie « standard » ou supérieure.
 - .3 Bois de dimension : classification « charpente légère (claire) », catégorie « standard » ou supérieure.
 - .4 À traitement sous pression et ce, à l'aide d'un produit préservatif conforme aux spécifications.

2.2 PANNEAUX

- .1 Feuillards de revêtement de construction, en contre-plaqué, selon la norme CAN/CSA-O325.07; à moins d'indications contraires, d'une épaisseur de 16 mm; à traiter sous pression et ce, à l'aide d'un produit préservatif conforme aux spécifications.

2.3 ACCESSOIRES

- .1 Clous, fiches et cavaliers : galvanisés et convenant au substrat et à l'application.
- .2 Dispositifs de fixation brevetés : boulons à bascule, tampons expansibles avec tire-fond, vis avec douilles en plomb ou en fibres inorganiques, recommandés par le fabricant.

2.4 FINIS

- .1 Galvanisation. Selon la norme ASTM A153; utiliser des dispositifs d'attache galvanisés pour des ouvrages d'extérieur et de type traité sous pression, par l'emploi d'un préservatif assorti.

2.5 PRODUIT DE TRAITEMENT DU BOIS

- .1 Traiter l'ensemble du bois d'oeuvre et du contre-plaqué en conformité avec les normes de la série 080 de la CSA. Pour ce faire, utiliser la catégorie UC3.2.

Partie 3 Exécution

3.1 INSTALLATION

- .1 Procéder selon les exigences du CNB, et conformément aux prescriptions ci-après.
- .2 Installer les fourrures et les cales nécessaires pour écarter du mur et supporter les armoires, les éléments de finition des murs et des plafonds, les revêtements, les bordures, les soffites, les parements et les autres ouvrages prescrits.

- .3 Installer les fourrures et les cales de manière à assurer la planéité et la verticalité des ouvrages, l'écart admissible étant de 1:600.
- .4 Installer autour des baies les faux-cadres, les bandes de clouage et les garnitures destinés à supporter les cadres et les autres ouvrages.
- .5 Installer les tasseaux et les chanlattes, les fonds de clouage pour bordures de toit, les tringles de clouage, les membrons et les autres supports en bois requis, et les fixer au moyen de dispositifs de fixation galvanisés ou en acier.

3.2 PRÉPARATION DU BOIS D'OEUVRE ET DU CONTRE-PLAQUÉ TRAITÉS PAR L'EMPLOI D'UN PRODUIT PRÉSERVATIF

- .1 Pour le bois d'oeuvre et le contre-plaqué désignés comme devant être traités sous pression à l'aide d'un produit préservatif, l'on se devra d'utiliser le contre-plaqué et (ou) le bois d'oeuvre traités qui sont conformes aux présentes spécifications.
- .2 Traiter à nouveau les surfaces exposées par suite de travaux de coupage, de façonnage ou d'alésage, par l'application libérale et au pinceau du produit préservatif et ce, avant l'installation proprement dite.
 - .1 Appliquer le produit préservatif par trempage des produits ou par une application au pinceau et ce, afin d'assurer une saturation complète et le maintien d'une pellicule à l'état humide sur la surface pendant au moins trois (3) minutes de trempage dans le cas du bois d'oeuvre et d'au moins une (1) minute de trempage dans le cas du contre-plaqué.
- .3 Prévoir des matériaux de bois d'oeuvre et de contre-plaqué traités pour toutes les applications.

3.3 MONTAGE

- .1 Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires.
- .2 Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes de boulon ne fassent pas saillie.

FIN DE SECTION

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Partie 1 Généralités

1.1 SECTIONS CONNEXES

- .1 Section 05 41 00 Ouvrages structurels à montants en métal :- Ouvrages d'ossature devant recevoir des feuillards de revêtement.
- .2 Section 07 52 00 Couvertures à membrane de bitume modifié :- Membrane de toiture appliquée par dessus un ouvrage de revêtement.

1.2 RÉFÉRENCES

- .1 American Society for Testing and Materials (ASTM)
 - .1 ASTM C79/79M04 Standard Specification for Treated Core and Nontreated Core Gypsum Sheathing Board
 - .2 ASTM C954-07, Specification for Steel Drill Screws for the Application of Gypsum Panel Products or Metal Plaster Bases to Steel Studs From 0.033 in. (0.84 mm) to 0.112 in. (2.84 mm) in Thickness.
 - .3 ASTM C1177/1177M06 Standard Specification for Glass Mat Gypsum Substrate for Use as Sheathing
 - .4 ASTM C1278M-07 Standard Specification for Fiber-Reinforced Gypsum Panel
 - .5 ASTM C1280-04, Specification for Application of Gypsum Sheathing

1.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS

- .1 Soumettre la littérature sur les produits du fabricant, décrivant les produits prescrits et ce, compte tenu de leurs propriétés techniques et physiques.
 - .1 Inclure le certificat de conformité de la formule de mélange du fabricant et ce, compte tenu d'un certificat attestant que les produits ne renferment pas plus que 0,5 p. 100 d'amiante.
 - .2 Inclure les fiches signalétiques et les données pertinentes de la SIMDUT.
 - .3 Inclure les données sur les produits et les feuilles énumérant les assemblages à cote de résistance au feu.

1.4 EXIGENCES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

- .1 À chaque fois qu'une classification ou qu'une cote de résistance au feu est présentée et qu'elle implique les produits prescrits dans la présente section, l'on se devra alors de prévoir des assemblages qui auront été approuvés par un organisme d'essai accrédité et ce, en conformité avec la norme ULC S101; en outre, les assemblages en cause devront avoir atteint la cote de résistance établie.
- .2 Soumettre l'énumération d'assemblage pour chaque assemblage requis et ce, selon les émissions ou les présentations à ce sujet de la part de l'organisme d'essai; il faudra aussi spécifier les matériaux, les accessoires et les procédures d'application s'avérant nécessaires pour l'assemblage à l'état éprouvé et ce, en conformité avec les exigences de présentation de la Division 1.
- .3 Les énumérations d'assemblages présentées dans les documents du contrat indiquent le niveau minimum d'acceptation et ce, seulement du point de vue des exigences en matière de résistance au feu.

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter les matériaux sans altérer l'emballage, le conteneur ou le lot d'origine ni masquer la marque de commerce et la désignation utilisées par le fabricant.
- .2 Entreposer les matériaux à l'intérieur, au sec et bien de niveau sous une bâche. Les protéger des intempéries, des autres matériaux et des dommages pouvant leur être infligés pendant les travaux de construction et autres activités.
- .3 Manutentionner les plaques de plâtre de manière à ne pas endommager leurs surfaces ou leurs extrémités. Protéger également les pièces et les garnitures de métal de tout dommage ou toute torsion pouvant les détériorer.

Partie 2 Produits

2.1 SHEATHING MATERIALS

- .1 Feuillard de sous-face en gypse et à façade constituée d'un matelas vitrifié. Conforme à la norme ASTM C1177/C1177M, d'une épaisseur de 16 mm et de format régulier, de 1 200 mm de largeur et de la plus grande longueur utile possible.

2.2 ACCESSOIRES

- .1 Vis perceuses en acier : conformes à la norme ASTM C954; dispositifs d'attache de type résistant à la corrosion, à tête évasée et de 32 ou de 41 mm. De type S-12 ou W et convenant au produit constituant le substrat.
 - .1 Membranes à auto-adhérence ou servant de barrière aux intempéries et de montage en dessous des feuillards : à galvanisation par immersion à chaud, avec une galvanisation au zinc de 460 g de zinc par mètre carré de surface.
 - .2 Membranes de sous-face, d'application à l'état fluide ou liquide et de type résistant à la corrosion. La résistance en soi devra être établie sur une période équivalente à 800 heures et ce, selon la norme d'essai ASTM B 117.

Partie 3 Exécution

3.1 INSTALLATION

- .1 Sauf indication contraire, exécuter la pose des plaques de plâtre conformément à la norme ASTM C1280.
- .2 Installer les feuillards de revêtement mural en conformité avec les instructions imprimées du fabricant.
- .3 Couper par façonnage les bords et les extrémités du revêtement et ce, afin de produire des joints d'ajustement soigné à l'état monté.
- .4 Aléser ou scier des trous pour les pénétrations de tuyaux, les appareils ou d'autres petites ouvertures depuis la façade et (ou) la partie latérale.
- .5 Orienter toutes les extrémités verticales et tous les joints en bordure par dessus les centres des membrures d'ossature. Décaler les joints dans une distance d'au moins un espace d'ossature entre les rangées adjacentes de panneaux de revêtement.
- .6 Placer les dispositifs d'attache à pas plus de 10 mm du bord et les espacer à 200 mm d'entre axes au plus le long des montants.

- .7 Ajuster les feuillards de façon ferme autour des ouvertures de portes et de fenêtres. Décaler les joints des panneaux dans une distance d'au moins 100 mm du bord de l'ouverture.

3.2 APPLICATION – FEUILLARDS À FAÇADES À MATELAS EN VERRE

- .1 Ne pas appliquer de panneaux de revêtement tant que les ouvrages de blocage, les pièces d'ancrage, les blocs en bois et les travaux de mécanique et d'électricité ne seront pas approuvés.
- .2 Appliquer le revêtement contre des travaux d'ossature en métal ou en bois et les attacher en place par l'emploi de vis assorties.
 - .1 Espacement maximum des vis, à 200 mm d'entre axes à la périphérie et dans le champ des panneaux.
 - .2 Installer les panneaux en s'assurant que leurs bords soient en parallèle avec les ouvrages d'ossature qui servent à les supporter.
 - .3 Utiliser des longueurs de panneaux aussi grandes que possible et ce, afin de minimiser le nombre de joints.
 - .4 Par dessus les supports, disposer les joints d'extrémité en quinconce.
- .3 Enfoncer fermement les dispositifs d'attache dans le revêtement et les travaux d'ossature et ce, à fleur de la surface du revêtement. Ne pas fraiser les dispositifs d'attache. Garder les dispositifs d'attache à 10 mm du rebord des panneaux de revêtement.

3.3 PROTECTION

- .1 Si le revêtement doit être laissé à l'état exposé ou apparent pendant plus de 30 jours, il faudra alors prévoir les mesures de protection suivantes :
 - .1 Remplir tous les jeux et toutes les coupures d'extrémité usinées et résultant de coupures ainsi que les coins et les joints avec un produit de calfeutrage de catégorie pour l'extérieur ou avec du ruban de membrane de revêtement et de type collant de l'Entrepreneur.

FIN DE SECTION

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC
